



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Antoine REGLEY
229 rue Solférino
59000 Lille



Affaire suivie par : CL

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 13/06/2025
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. F.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de six points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI